

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021**

Le 20 mai 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mai 2021, s'est assemblé en séance ordinaire au restaurant scolaire sous la présidence de Monsieur René ROCUET, Maire.

Etaient présents : M. René ROCUET, Maire ; MM. et Mmes Jérôme GOURMELEN, Fanny CARRIE, Eric BERDER, Céline SIMONOU, Valérie MOREL, Yann HUBERT, Serge SINOU, Adjoints ;
MM. et Mmes Nathalie DROAL, Gabrielle COSQUERIC, David GORAGUER, Catherine HECK (arrivé à la question 2), Henry MAYEUX, Jacqueline JEGOU, Christian PIERRE, Frédérique LE BIHAN, Bertrand LE PAPE, André GUILLOU, Catherine GARREAU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET et Jocelyne CAROFF, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. David ROLLAND à Mme Valérie MOREL et Mme Hélène CUILHÉ à Mme Fanny CARRIÉ.

Secrétaire de séance : M. Bertrand LE PAPE

1 - H : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

VOTANTS : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

2 - H : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances et M. Serge SINOU, Adjoint à la Vie Associative, ont présenté les propositions d'attribution de subventions à la commission des finances le 11 mai 2021. M. Serge SINOU présente au Conseil Municipal les propositions arrêtées par cette commission.

Nom	Année 2019	Année 2020	Montant demandé 2021	Montant proposé 2021
Associations Communales				
Sports				
USSE	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Hockey Club 29 (roller hockey)	750 €	980 €	1 000 €	980 €
Blue Rabbit's Team	750 €	750 €	850 €	750 €
VOLLEY CLUB VARZECOIS			150 €	150 €
Les Plumes Varzécoises	500 €			
Cyclo Club	350 €	350 €	500 €	350 €
TOTAL			5 000 €	4 730 €
Activités socio-culturelles				
Accueil détente	250 €			
Clip Clap Saint Evarzec	700 €	700 €	750 €	700 €
CUMA Saint Primel	500 €		500 €	500 €
Fa Dièse	250 €	250 €	250 €	250 €
Fnaca	150 €	150 €	150 €	150 €
Kanfarded			1 500 €	1 500 €
L'Aiguille Varzécoise	250 €			
Les Ptis Loustics	250 €	500 €		
Lire à St-E	500 €	500 €	0 €	0 €
Wing tsun Breiz			0 €	0 €
Rêves d'Orient	200 €			
Secouristes La Croix Blanche	500 €	500 €	800 €	500 €
TOTAL	8 400 €	7 180 €	3 950 €	3 600 €

Associations de Pays Fouesnantais				
Club gymnique fouesnantais	300 €		300 €	200 €
La Croix d'Or (alcool assistance)	200 €	200 €	200 €	200 €
ULAC PF Athlétisme	250 €		500 €	280 €
Pleuven Basket Club	450 €	460 €	260 €	260 €
SNSM	100 €	100 €	100 €	100 €
Raquette du Pays Fouesnantais	200 €	200 €		
TOTAL	1 500 €	960 €	1 360 €	1 040 €
Associations Départementales ou régionales				
Comité du Prix de la Résistance et de la déportation	40 €	40 €	40 €	40 €
Handisport Cornouaille Quimper	150 €	150 €	150 €	150 €
La Prévention routière	140 €	140 €		
BAGAD KEMPER			300 €	300 €
KAS Kerfeunteun animations			2 750 €	2 750 €
Nageurs Bigoudens	30 €			
Rugby Club Concarnois	150 €	150 €	150 €	150 €
Association des Eleveurs de Cornouaille	200 €	200 €		
T CAP (accompagnant scolaire à domicile)			100 €	0 €
Tamm Kreizh			200 €	0 €
TOTAL	710 €	680 €	3 690 €	3 390 €
Associations dans le domaine de la santé				
ADAPEI du Finistère	100 €	100 €		100 €
AFM (myopathies)	150 €	150 €		
AFSEP (scléroses en plaques)	40 €	40 €		40 €
APF	40 €	40 €		40 €
Association des Laryngectomisés	70 €	70 €	70 €	70 €
Leucémie Espoir 29 Céline et Stéphane)				
Asso France Alzheimer	70 €	70 €	100 €	100 €
Enfance et famille d'adoption		50 €		
Entraide Cancer en Finistère	80 €	80 €		
Les Chiens d'aveugles	40 €	40 €		
Papillons Blancs				100 €
Rêves de clown	40 €		40 €	40 €
AAVVIF (violence intra-familiale)				70 €
Vie libre (addiction a l'alcool)				50 €
Visites des malades Etablissements hospitaliers	40 €			
TOTAL	670 €	640 €	210 €	610 €
Organismes de Formation				
Aep Skol Diwan Quimper	30 €	60 €		
Bâtiment CFA Finistère	60 €	150 €		
IREO LESNEVEN				60 €
CFA Côtes d'Armor	30 €	30 €		30 €
CFA Finistère	210 €			
Maison familiale PLABENNEC				30 €
Maison familiale d'Elliant		90 €		30 €
TOTAL	330 €	330 €	0 €	150 €
TOTAL Subventions ordinaires	11 610 €	9 790 €	14 210 €	13 520 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions au titre de l'année 2021.

M. Serge SINOÛ précise que certaines lignes restent vierges car les associations n'ont pas fait, à ce jour de demande. Il y aura possibilité d'ajuster si des demandes sont déposées ultérieurement.

Une ligne est à zéro car l'association a précisé qu'elle ne souhaitait pas de subvention cette année

M. Lionel PERRET souhaite savoir si des associations telles que « les Papillons Blancs » ou des organismes de formation ont fait des demandes.

M. Serge SINOÛ précise que ces associations ont fait des courriers ou fournissent la liste des élèves de SAINT-EVARZEC scolarisés dans leurs établissements.

M. Michel GUILLOU souhaite savoir pourquoi il est voté une subvention au Bagad Quimper pour la 1^{ère} année.

M. René ROCUET précise qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle cette année au regard de la situation sanitaire ayant entraîné une perte importante des recettes de l'association. Basée à SAINT-EVARZEC, il est proposé de verser une subvention en 2021 à cette association. Il s'agit d'une aide exceptionnelle. Leur présence a été souhaitée au Forum des Associations ;

Après en avoir pris connaissance, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les propositions de subventions allouées aux associations au titre de l'année 2021, telles que définies dans le tableau de présentation.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

3 - H : ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances et Ressources Humaines, informe l'assemblée que par délibération n° 5-H du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps sur la Commune de SAINT-EVARZEC.

Afin de régulariser la situation des agents quittant la collectivité, il convient de compléter le document en matière d'utilisation du C.E.T :

- Possibilité d'un conventionnement de reprise de CET avec la collectivité d'accueil pour les agents demandant une mutation, sur la base du coût horaire brut chargé de l'agent.
- Possibilité d'un versement à l'agent sur une base forfaitaire/jour telle que ci-dessous :

Catégorie A	135 €
Catégorie B	90 €
Catégorie C	75 €

Le Conseil Municipal est informé que ce point a été vu en réunion de commission des finances le 11 mai dernier et il est invité à délibérer sur cette question.

Mme Jocelyne CAROFF souhaite avoir un complément d'informations sur la question avant de prendre part au vote, notamment savoir si ces modalités sont pratiquées dans d'autres collectivités.

M. Jérôme GOURMELEN précise que cette situation est liée au départ du Directeur administratif et financier et sera étendue à d'autres agents selon les cas qui se présenteront.

M. Yann HUBERT précise qu'il s'agit de voter un principe et que les montants proposés sont ceux qui s'appliquent dans beaucoup de collectivités. Il indique que selon les collectivités les CET sont négociables ou pas.

Après avoir en avoir pris connaissance, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'actualisation proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

4 - H : ADMISSION EN NON VALEUR

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances et Ressources Humaines, informe le Conseil Municipal que Mme la Trésorière de Fouesnant a présenté des créances qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites effectuées à ce jour ou des montants à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite. Elles concernent des titres de recettes émis pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs pour un montant de 55,35 € au compte 6542 et de 1 094,30 € au compte 6541.

Il avait été inscrit 5 000 € sur le compte 6541 et 2000 € au compte 6542 lors du vote du budget principal pour procéder à ces écritures. Une délibération est toutefois nécessaire.

Le Conseil Municipal est informé que ce point a été vu en réunion de commission des finances le 11 mai dernier et il est invité à délibérer sur cette question.

Après avoir en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances présentées.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

5 - H : ADHESION A LA SOLUTION DE CARTE D'ACHAT

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances et Ressources Humaines, fait part à l'assemblée que la commune est de plus en plus amenée à procéder à des achats ou des commandes sur internet (exemple renouvellement des droits d'hébergement du site internet, commande en ligne de matériels spécifiques...).

Ce nouveau mode d'achat entraîne des difficultés dans la gestion quotidienne notamment du fait des avances financières de ces dépenses par les agents ou les élus avec leur propre carte bancaire.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la collectivité, il est proposé de souscrire à une carte d'achat auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire en fixant le montant mensuel plafonné à 5 000 €.

Le Conseil Municipal est informé que ce point a été vu en réunion de commission des finances le 11 mai dernier et il est invité à se prononcer sur cette question

Après avoir en avoir pris connaissance, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'adhésion à la solution de carte d'achat.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

6 - H : TARIFS DES CAMPS D'ETE 2021

Mme Valérie MOREL, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse présente au Conseil Municipal les propositions de tarification pour les camps qui seront organisés sur l'été 2021. Elle précise que cette question a été vue en réunion de la commission des finances le 11 mai dernier.

Séjour 12/14 ans : Séjour Le Conquet

Budget Prévisionnel séjour 11/14 ans juillet 2021 (14 jeunes)

Libellés	Montant	Autres
Location minibus	140,00 €	
Carburant	120,00 €	Estimation kilométrage : 376
Lavage du mini bus	10,00 €	
Hébergement Camping Les Blancs Sablons	493,56 €	
Alimentation	880,00 €	11x16x5 T X Nbre X Jours
Surf	369,00 €	22 € / personnes
Raid Canyon	372,00 €	31 €/jeunes Gratuité pour les animateurs
Parcours aventure rocher	168,00 €	14 € / jeunes Gratuité pour les animateurs

Aquapark	168,00 €	12 €/jeunes Gratuité animateurs
Archery Tag	168,00 €	12 €/jeunes Gratuité animateurs
Budget urgence médicale	30,00 €	
Salaire animateurs	1 525,00 €	15,28 X 10 X 5 X 2
TOTAL	4 443,56 €	

Tarif Mode de calcul

ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Tranches de ressources	Tarif du séjour
0-1600	Moins 30 % du tarif de la tranche 2 ou tarif plafonné à 14 € par jour (obligation CAF)
1576-2100	Moins 15 % de la tranche 3
2101-2625	Moins 15 % du tarif médian
2626-3150	Tarif médian
3151-4200	Plus 5% du tarif médian
4201-5250	Plus 10% de la tranche 5
> 5250	Plus 20% de la tranche 6

ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

Tarif du séjour
Tarif le plus élevé appliqué aux résidents de la commune

Proposition de tarif

ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Tranches de ressources	Tarif du séjour
0-1600	70,00 €
1576-2100	150,92 €
2101-2625	177,20€
2626-3150	208,47 €
3151-4200	218,89 €
4201-5250	240,78 €
> 5250	288,94 €

ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

Tarif du séjour
288,94 €

Séjour 15/17 ans : Saint-Brévin les Pins

Budget prévisionnel séjour 15/17 ans juillet 2021 (14 jeunes)

Libellés	Montant	Autres
Location minibus	225,00 €	
Carburant	200,00 €	Estimation kilométrage : 704
Lavage du mini bus	10,00 €	
Hébergement Camping Pas du Gu	482,00 €	

Achat nourriture	880,00 €	11 X 16 X 5 T X Nbre X Jours
Aqua park	700,00 €	50 €/personne-gratuit animateur
La vallée des korrigans-Accrobranche Tépacap	273,00 €	19,50 €/jeunes Gratuité pour les animateurs
Moto cross	765,00 €	54.65€ / jeunes Gratuité pour les animateurs
Budget urgence médicale	30,00 €	
Salaire animateurs	1 525,00 €	
TOTAL	5 090,00 €	

ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Tranches de ressources	Tarif du séjour
0-1600	70,00 €
1576-2100	183,46 €
2101-2625	215,84 €
2626-3150	253,93 €
3151-4200	266.63 €
4201-5250	293.29 €
> 5250	351,95 €

ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

Tarif du séjour
351,95 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions tarifaires présentées.

Mme Sophie BOYER souhaite savoir si la priorité sera donnée aux enfants de SAINT-EVARZEC.

Mme Valérie MOREL répond qu'effectivement les 15 premiers jours d'inscriptions seront réservés aux varzécois comme chaque année.

Après avoir en avoir pris connaissance, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les tarifications proposées.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

7 - H : COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE » AOM

M. René ROCUET informe le Conseil Municipal que par délibération du 24 février 2021 la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais a décidé de prendre la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) tel que défini dans la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

- Les modalités de prise de compétence sont régies par les règles classiques inscrites au Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), à savoir :
- Le vote de délibérations concordantes par la communauté de communes et ses communes membres
- Une règle de majorité qualifiée à respecter pour acter le transfert de compétence « mobilité » à l'EPCI
- Un positionnement des communes voté par le Conseil Municipal dans un délai maximal de 3 mois après la délibération communautaire. En cas d'absence de vote par le Conseil Municipal l'avis de la commune est réputé favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération n° 1, en date du 24 février 2021, du conseil de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, relative à la prise de compétence « autorité organisatrice des mobilités » ;


Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Mme Sophie BOYER fait observer qu'elle est ravie : enfin enfin enfin, la CCPF prend cette compétence. Les choses vont bouger. Elle trouve cela merveilleux.


Après avoir en avoir pris connaissance après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le transfert de la compétence AOM à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------


8 - H : INFORMATIONS DIVERSES


 Mme Sophie BOYER souhaite évoquer le traçage devant la pharmacie. Elle trouve cela bien fait et demande combien de temps la période d'observation aura lieu.


M. André GUILLOU fait remarquer, à ce sujet, que la largeur pour piétons est respectée.

 Mme Céline SIMONOU informe que depuis ce jour une classe élémentaire de l'Ecole Léonard de Vinci est fermée pour raison d'un cas covid positif.

Le message est passé pour que chacun reste vigilant.

 Mme Céline SIMONOU indique que les Ecoles St Louis et Léonard de Vinci se sont associées sur le challenge vélo. La mairie a accompagné cette démarche en réalisant notamment des flyers.

 Mme Sophie BOYER a remarqué que la piste cyclable s'arrête 10 m avant le rond-point et demande si cela est normal.

 M. Serge SINOUE donne quelques informations sur la vie associative :

- En attente des décrets officiels pour communiquer aux associations dans le cadre de la réouverture des salles et de la reprise des activités,
- Le Forum des Associations aura lieu le samedi 4 septembre probablement sur le site de Moustierlann.

 M. André GUILLOU souhaite évoquer le départ du Tour du Finistère du samedi 22 mai à SAINT-EVARZEC.

M. René ROCUET se dit frustré de l'impossibilité de regroupement de plus de 10 personnes sur la voie publique. La manifestation aura lieu mais pas de publicité de la part de la commune au risque de se voir reprocher d'inciter les gens à venir.

La séance est levée à 20 h 50 et ont signé les membres présents.